

# Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

## Congés payés et RTT

### rognés à cause du Covid-19

LA FSU TERRITORIALE

À peine les agents ont-ils pu goûter à quelques heures d'un très timide déconfinement, et voici qu'aussitôt le Maire se précipite pour rédiger une note de service (non datée !), à destination des agents de la ville et du CCAS pour rogner des congés et/ou des RTT. On a l'impression qu'il ne fallait pas perdre une minute ! Etait-ce si important ?

A la demande des organisations syndicales, une réunion téléphonique, avec le Maire, a eu lieu le 5 Mai 2020. Plusieurs sujets ont été évoqués, dont : les congés, les RTT, la prime "Covid-19", l'organisation du travail en cette période de crise sanitaire... Au détour de cette communication, nous avons bien compris que le Maire avait pris sa décision en ce qui concerne la suppression des congés.

Contrairement à ce que certains chefs de service tentent de faire croire à leurs agents ; il nous apparaît important de vous rappeler que le syndicat FSU n'a jamais donné son accord pour le retrait de jours de congés et de RTT. Bien au contraire, dans un courrier adressé au Maire, le syndicat FSU a effectué plusieurs propositions. (*Extrait de notre courrier du 18-4-2020 : notre organisation syndicale souhaite que l'administration ne touche ni aux congés annuels, ni aux R.T.T. des agents ; reliquat de congés : autoriser la prise des congés 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 ; Compte Epargne Temps (C.E.T.) : la FSU plaide pour la monétisation des jours épargnés ; Prime exceptionnelle Covid-19 : Pour tous.*)

Nous regrettons que nos propositions n'aient pas reçu une oreille attentive.

### Motivations du Maire

Pour motiver sa décision, le Maire évoque : "*la solidarité face à une crise qui pose d'énormes problèmes organisationnels et budgétaires*", "*l'équité entre tous les agents...*", "*la continuité du service public lors de la reprise d'activité complète*" et suppose que "*les agents auraient posé une semaine de congés durant la période des vacances de printemps ou en auraient profité pour prendre des ponts*".

**Que faut-il en déduire ? Pour aucun d'entre nous, quelle que soit sa situation, le confinement n'a pas été synonyme de VACANCES ou de REPOS ! Notre organisation syndicale condamne avec la plus grande fermeté ces mesures régressives.**

## **Tous les collègues ont fait preuve d'implication**

Tous les agents se sont montrés à la hauteur, même plus que ce que l'on aurait pu attendre. A chaque fois que l'administration a eu besoin de volontaires, elle a trouvé les personnes disponibles pour cela.

**De nombreux agents se sont mobilisés pour assurer la continuité du service public et pour prendre en charge les enfants des soignants dans les crèches et les écoles, effectuant même jusqu'à 51 heures par semaine, y compris le dimanche ! D'ailleurs, notre organisation syndicale n'a pas manqué de dénoncer cette pratique illégale.**

**En guise de remerciements, ces agents bénéficieront-ils d'une sur-majoration de leurs heures du dimanche ? A voir !**

**Devront-ils se contenter d'un simple courrier "type" de remerciements pour leur investissement durant la crise sanitaire ?**

## **Remerciements ou coup de "Com" : Deux poids, deux mesures**

 **Frédéric Chéreau**  
21 avril, 11:55 · 🌐

A l'occasion de Pâques, la ville de Douai a souhaité offrir des chocolats à l'ensemble des agents de l'hôpital de Douai, pour les remercier de leur engagement ! Chocolats achetés bien entendu auprès de tous nos chocolatiers douaisiens, que je remercie chaleureusement.

Pâques était certes la semaine dernière mais les chocolats ont subi une petite semaine de quarantaine...



**Ville de Douai**  
21 avril, 09:25 · 🌐

J'aime la Page

#Soutien ❤️ Garder le sourire, tenir dans la durée, soigner les patients, rassurer les familles, protéger leurs proches, nos soignant(e)s réalisent un travail ex...  
Afficher la suite

Alors que le Maire méprise le personnel communal en lui retirant des jours de congés, il s'empresse de remercier en premier le personnel du Centre Hospitalier de Dechy qui n'a pas démérité, en lui offrant des chocolats !

Les agents de la ville de DOUAI auront-ils, eux aussi, droit aux chocolats Douaisiens ?

Ainsi, à la Mairie Douai, le vieil adage : "Prenez soin de vos agents, ils prendront soin de votre collectivité" est loin d'être d'actualité !

## Prime exceptionnelle "Covid-19"

Si la prime exceptionnelle a été évoquée dans la note de service, il n'en reste pas moins que les modalités d'attribution doivent être définies. En effet, avant tout engagement, l'administration attendait la publication des textes afin de déterminer les conditions. C'est désormais chose faite. Ce décret (n°2020-570 du 14 Mai 2020) vient d'être publié au Journal Officiel et les conditions nous semblent restrictives.



*"Le décret permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime exceptionnelle est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. Ce montant plafond est fixé à 1000 euros.*

*L'article 1<sup>er</sup> détermine les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.*

*Sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1er : Les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé".*

**Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle seront définies par délibération du Conseil Municipal, dans la limite du montant plafond.**

**Pour celles et ceux qui percevront cette prime, des taux différents seront très certainement pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires.** Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques clientélistes, générant des clivages, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle.



Enfin, les femmes, notoirement discriminées dans le versement des primes, risquent fort de l'être une fois de plus, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants.

Louer à longueur de médias et de discours la main sur le cœur, les «héros du quotidien» que sont les agents de la Fonction publique, saluer leur engagement sans faille : **très bien !**

Mais, lorsque, dans le même temps, les mesures coercitives à leur endroit se multiplient (manques de moyens pour assurer leurs missions et maintenant attaques contre les congés et les RTT), on mesure mieux le double langage de ceux qui nous gouvernent.

**Le rouleau compresseur de l'administration, rodé semble-t-il à ce genre d'exercice, écrasera toute reconnaissance de l'engagement des agents au quotidien pour le service public.**

**Etant donné les énormes problèmes budgétaires invoqués par le Maire, nous espérons qu'après avoir été confinés durant 2 mois, le Maire et les membres du Conseil Municipal renonceront proportionnellement à leurs indemnités !**

## Action et Solidarité

La solidarité est traditionnellement un devoir social ou de collaboration gracieuse qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté du fait du lien qui les unit. Il n'y a pas de solidarité en dehors d'un groupe fermé.

**Les motifs d'insatisfaction sont nombreux au sein de la collectivité, et les agents ne manquent pas de nous faire remonter leur mécontentement et leurs revendications... mais sont-ils prêts à entrer en action ?**

**Les agents ne doivent pas renoncer, ni être résignés ! Face à cette situation, il ne faut pas accepter la fatalité, il faut réagir !**

**Au-delà des clivages et des étiquettes, la FSU n'a pas manqué de proposer une action intersyndicale.**

***"Les agents ne veulent pas devenir des privilégiés, mais ils souhaitent tout simplement un minimum de RECONNAISSANCE !"***

**Covid : La deuxième vague pourrait être celle de la colère**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**